

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2026-06-03-28

OBJET : Désignation des membres du Bureau

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai à 14h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 27 avril 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL.

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

Délégués titulaires présents - prenant part aux votes :

M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
M. Christian MARMAIN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Ghislaine CAMPER, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer représentant
M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

Délégués suppléants présents à titre exceptionnel - ne prenant pas part aux votes :

M. Eric JOUVENOT, Délégué suppléant, Mairie de La Croix Valmer
Mme Michèle NONJARRET, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer
M. Jeanlin MARCHESI, Délégué suppléant, Mairie de Cavalaire
Mme Martine BERTAGNA, Déléguée suppléante, Mairie de Cavalaire

Membre excusé et représenté : 1

M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer, représenté par Mme Ghislaine CAMPER,

A été désigné secrétaire de séance : Alan HELLSTERN

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Seuls les délégués titulaires présents (ou leurs remplaçants) prennent part au vote.

Conformément au règlement intérieur du SIVOM du littoral des Maures, le Bureau est composé du Président, du Vice-président et des présidents des commissions.

À la suite de l'élection du Président, du Vice-président et de la constitution des commissions syndicales, il convient de constater la composition du Bureau.

**Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,**

Adopte à l'unanimité la présente délibération et :

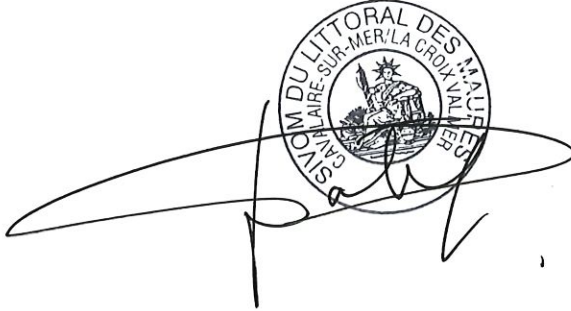
- **CONSTATE** que le Bureau du SIVOM du littoral des Maures est composé comme suit :

Nicolas PATEL	Président
Nicolas RODRIGUEZ	Vice-Président
Marc-Antoine MIRA	Président de la commission « Plages »
Alan HELLSTERN	Président de la commission « Collecte et transport des eaux usées »
Christian MARMAIN	Président de la commission « Traitement des eaux usées »
Danielle KOCJANCIC	Présidente de la commission « Gestion funéraire »

POUR EXTRAIT CONFORME
A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

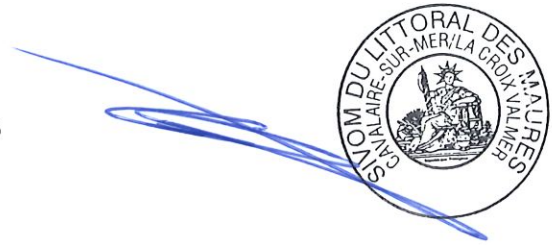
Transmis en sous-préfecture le 07 MAI 2026

**Le Président,
Nicolas PATEL**



A black ink signature of Nicolas Patel is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a lighthouse and is surrounded by the text 'COM M DU LITTORAL DES MAJALLES' and 'CANTON LAIRE-SUR-MER/LA CROIX-TALMER'.

**Le secrétaire de séance,
Alan HELLSTERN**



A blue ink signature of Alan Hellstern is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a lighthouse and is surrounded by the text 'COM M DU LITTORAL DES MAJALLES' and 'CANTON LAIRE-SUR-MER/LA CROIX-TALMER'.